



Le pouvoir de l'humanité

Conseil des Délégués du Mouvement international
de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

27-28 octobre 2024, Genève

Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Septembre 2024

FR

CD/24/23

Original : anglais
Pour information

Document établi par le Comité international de la Croix-Rouge en coopération avec le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF (réunissant 35 Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) et en consultation avec la Plateforme de haut niveau sur le RLF

RAPPORT INTÉRIMAIRE

Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

RÉSUMÉ

Le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Mouvement) a accompli des progrès substantiels dans la mise en œuvre de la Stratégie 2020-2025 de rétablissement des liens familiaux pour le Mouvement (Stratégie de RLF)¹, malgré les défis considérables à relever. Le Mouvement est resté déterminé à collaborer de manière efficace en vue de prévenir les séparations familiales, maintenir et rétablir les liens familiaux, faciliter les regroupements de familles, faire la lumière sur le sort des personnes disparues et apporter un soutien aux familles touchées.

Le présent rapport examine les principaux succès et défis ayant marqué les quatre premières années de mise en œuvre de la Stratégie de RLF et formule des recommandations pour l'avenir. L'analyse présentée ici est essentiellement basée sur les résultats du cadre global de suivi et d'évaluation.

Il est envisagé de prolonger jusqu'en 2030 la mise en œuvre de la Stratégie de RLF. Le Mouvement aura ainsi davantage de temps pour répondre à certains des défis mentionnés dans le présent rapport, pérenniser les progrès significatifs déjà réalisés et continuer à accroître la qualité des prestations fournies. Trois priorités clés ont donc été retenues pour la prochaine période de mise en œuvre, à savoir : continuer à développer les capacités des prestataires de services de RLF et à renforcer les ressources du Réseau des liens familiaux² ; améliorer la conformité en matière de protection des données ; enfin, améliorer la préparation aux situations de crise.

Tous les membres du Mouvement sont appelés à rester déterminés à réaliser l'ambition de la Stratégie de RLF et à renouveler leur soutien pour assurer l'atteinte des objectifs fixés.

1) INTRODUCTION

Grâce aux efforts conjoints du Mouvement³,
chaque minute, un contact téléphonique est rétabli entre les membres
de **quatre familles séparées** par suite d'un conflit, d'une
situation de violence ou d'une catastrophe, ou encore du fait de la migration,
chaque heure, le sort de **deux disparus** est élucidé,
chaque jour, 21 personnes sont réunies avec leur famille.

¹ Voir « Rétablissement des liens familiaux : Stratégie 2020-2025 pour le Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge – Références juridiques incluses », disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/publication/4507-restoring-family-links-strategy-international-red-cross-and-red-crescent-movement>.

² Le Réseau des liens familiaux se compose de l'Agence centrale de recherches du CICR, des unités Protection des liens familiaux au sein des délégations du CICR, ainsi que des Services de recherches/de RLF des Sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

³ Statistiques mondiales pour l'année 2023 : 2 023 934 appels téléphoniques organisés ; 16 680 personnes retrouvées ; 7 832 personnes réunies avec leurs proches.

Hommes, femmes et enfants peuvent être forcés de quitter leur foyer par les conflits armés, les catastrophes ou la violence. Souvent, ces mouvements de population se traduisent par des séparations familiales involontaires, la perte de contact entre proches et des disparitions. Fin 2023, il y avait dans le monde 108,4 millions de déplacés de force et quelque 75,9 millions de personnes vivaient en déplacement interne⁴.

Le Mouvement demeure profondément préoccupé par les souffrances endurées par les personnes qui ont perdu la trace ou sont sans nouvelles d'un proche, ou qui ont vu leur famille séparée par un conflit armé, une catastrophe ou une autre situation de crise, ou encore du fait de la migration. Certes, c'est aux pouvoirs publics qu'il incombe au premier chef de faire la lumière sur le sort des personnes portées disparues et de faciliter le maintien ou le rétablissement du contact entre les membres des familles séparées/dispersées. Le Mouvement a cependant un rôle crucial à jouer par le biais des activités de rétablissement des liens familiaux (RLF). Engagé et déterminé à agir de manière efficace et efficiente, le Mouvement mobilise ses ressources et collabore avec les autorités pour prévenir les séparations de familles, assurer le rétablissement et le maintien des contacts familiaux, déterminer le sort et la localisation des personnes portées disparues et, enfin, venir en aide aux familles touchées.

Une intervention de RLF ne peut réussir que si le Réseau des liens familiaux peut compter sur chacun de ses membres. Toutes les composantes du Mouvement – le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), les Sociétés nationales et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (Fédération internationale) – partagent la responsabilité de maintenir et de continuer à renforcer ce réseau et les services qu'il fournit.

La Stratégie de RLF 2020-2025, adoptée par le Conseil des Délégués de 2019 dans sa résolution 6, vise à établir une vision et une mission claires qui orientent les prestations de RLF fournies par notre Mouvement. Pour la stratégie actuelle, comme pour la première Stratégie de RLF (2008-2018), il s'agit de faire en sorte que les activités de RLF demeurent efficaces et s'adaptent aux défis et complexités à venir. Pendant toute la période de mise en œuvre, les statistiques mondiales relatives au RLF⁵ ont constamment indiqué une demande pour nos prestations⁶ et, de fait, il sera essentiel de mobiliser pleinement les forces distinctives du Réseau des liens familiaux pour répondre aux besoins croissants. Les activités de RLF contribuent en effet de manière cruciale à atténuer les souffrances vécues par les personnes qui ont perdu la trace ou sont sans nouvelles d'un proche, ou dont la famille a été séparée. Il doit être relevé ici que dans certains contextes, au sein du Réseau des liens familiaux, aucune activité de RLF n'a lieu aujourd'hui à cause de la crise financière du CICR.

Plusieurs faits marquants survenus depuis 2020 – la pandémie de Covid-19, le piratage de données subi par l'Agence centrale de recherches (ACR) et, plus récemment, les difficultés financières du CICR – ont eu un impact important sur l'application de la Stratégie de RLF. Cependant, les composantes du Mouvement ont activement travaillé à la mise en œuvre effective des quatre objectifs stratégiques⁷ et des six actions facilitatrices⁸ figurant dans la Stratégie de RLF 2020-2025.

⁴ Voir les chiffres du HCR (Aperçu statistique), disponible à l'adresse : <https://www.unhcr.org/fr/en-bref/qui-nous-sommes/apercu-statistique> ainsi que le rapport 2024 du GRID, disponible, en anglais seulement, à l'adresse : [2024 Global Report on Internal Displacement \(GRID\) | IDMC](#).

⁵ Chaque année, l'Agence centrale de recherches compile les statistiques fournies par les Sociétés nationales, qui sont ensuite agrégées aux statistiques du CICR. Les statistiques mondiales couvrent les prestations de RLF directement fournies par les Sociétés nationales et le CICR.

⁶ En 2023, le Réseau des liens familiaux a ouvert 65 818 nouveaux dossiers de recherches (3 358 des cas concernaient des enfants non accompagnés ou séparés qui recherchaient leur famille), acheminé des messages Croix-Rouge (168 812 collectés et 136 833 distribués/remis à leur destinataire), organisé 2 023 934 appels téléphoniques réussis et facilité le regroupement de 7 832 familles. Au cours des années de mise en œuvre de la Stratégie de RLF, les chiffres ont généralement augmenté en ce qui concerne l'ensemble des prestations de RLF fournies.

⁷ Les quatre objectifs stratégiques sont les suivants : 1) Prévenir les séparations familiales et les disparitions et maintenir les liens familiaux ; 2) Améliorer l'accessibilité et la disponibilité des prestations de RLF ; 3) Apporter davantage de réponses aux familles ; et 4) Apporter un soutien personnalisé aux familles des personnes disparues et aux familles dispersées.

⁸ Les six actions facilitatrices sont les suivantes : 1) Assurer la participation des personnes et des communautés touchées au développement des services de RLF ; 2) Investir dans le renforcement des capacités de RLF et d'intervention d'urgence ; 3)

L'analyse présentée dans ce rapport – concernant notamment les principaux résultats obtenus et les principaux défis à relever –, se fonde principalement sur les données obtenues par le biais de l'enquête à laquelle un grand nombre de Sociétés nationales et de délégations du CICR ont participé au cours des quatre dernières années⁹. Alors que les résultats de l'enquête de suivi et d'évaluation reflètent les perceptions des répondants, le présent rapport s'attache à mettre en évidence les initiatives spécifiques venues compléter les efforts déployés par le Mouvement pour appliquer la Stratégie de RLF ; des recommandations pour l'avenir y sont en outre présentées.

La prolongation jusqu'en 2030 de la Stratégie de RLF donnera au Mouvement davantage de temps pour répondre à certains des défis identifiés, pérenniser et renforcer les principales réalisations et continuer à accroître la qualité de la prestation de services en faveur des personnes portées disparues et des familles séparées par suite d'un conflit armé, d'une catastrophe ou d'une autre situation de crise, ou du fait de la migration. Tous les membres du Mouvement sont appelés à demeurer déterminés à réaliser l'ambition de la Stratégie de RLF ainsi qu'à renouveler leur soutien pour assurer l'atteinte des objectifs fixés.

2) CONTEXTE

Dans sa résolution 6, le Conseil des Délégués de 2019 a invité les composantes du Mouvement à faire rapport au Conseil des Délégués de 2023 sur les résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 ainsi que du Code de conduite relatif à la protection des données pour les activités de RLF. En raison du report des réunions statutaires de 2023, le rapport intérimaire sur la mise en œuvre de la Stratégie de RLF est présenté au Conseil des Délégués de 2024. Toutes les composantes du Mouvement partagent la responsabilité de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF. Les Sociétés nationales, le CICR et la Fédération internationale ont la responsabilité individuelle d'intégrer dans leurs propres stratégies, plans et programmes de formation – aux niveaux national, régional et international – les mesures prévues dans le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025¹⁰.

Afin d'assurer un suivi global, le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF¹¹ a élaboré un cadre de suivi et d'évaluation applicable à la Stratégie de RLF 2020-2025 qui contribue de manière importante à l'analyse des progrès réalisés et des obstacles rencontrés. Le Groupe de mise en œuvre continuera à suivre le processus engagé et à fournir des conseils et un soutien, conformément au mandat défini dans la résolution 4 du Conseil des Délégués de 2007. En tant que coordonnateur et conseiller technique auprès du Mouvement dans le domaine du RLF, l'Agence centrale de recherches (ACR) du CICR continuera à superviser la mise en œuvre de la Stratégie de RLF, en collaboration avec les autres composantes du Mouvement. Elle poursuivra également la collecte des statistiques mondiales relatives au RLF et continuera d'analyser et de partager les données obtenues dans le cadre de l'enquête annuelle de suivi et d'évaluation initiée par le Groupe de mise en œuvre.

Le Conseil des Délégués de 2017, dans sa résolution 9 sur le rétablissement des liens familiaux (RLF) s'est félicité de la mise sur pied, en 2016, d'un groupe de travail¹² chargé de soutenir l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère

Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles ; 4) Mener, de manière systématique et ciblée, des activités de promotion et de communication en matière de RLF ; 5) Mobiliser d'autres acteurs et établir des partenariats avec eux ; enfin, 6) Mettre l'accent sur les besoins en RLF dans le contexte de la migration.

⁹ Chaque année, l'Agence centrale de recherches réalise une enquête de suivi et d'évaluation concernant la mise en œuvre de la Stratégie de RLF. En 2023, 159 Sociétés nationales et 86 délégations du CICR ont répondu. Le taux de réponse a été très élevé ces dernières années, à savoir : 84% en 2021, 80% en 2022 et 93% en 2023.

¹⁰ Le Plan de mise en œuvre fait partie de la Stratégie de RLF (Partie II).

¹¹ Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF est composé de représentants de 35 Sociétés nationales des différentes régions, du CICR et de la Fédération internationale.

¹² Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF (Groupe d'application du Code de conduite RLF) est composé de représentants de 17 Sociétés nationales des différentes régions, du CICR et de la Fédération internationale.

personnel pour les activités de RLF. Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel pour les activités de RLF (Groupe d'application du Code de conduite RLF) aide les Sociétés nationales et le CICR à promouvoir et à appliquer systématiquement le Code de conduite ; il pilote en outre la mise en œuvre et le suivi de l'action facilitatrice 3 de la Stratégie de RLF 2020-2025, qui vise à protéger les individus en protégeant leurs données personnelles.

La Plateforme de haut niveau sur le RLF, établie sur la base de la résolution 9 du Conseil des Délégués de 2017, a pour vocation d'être un forum dans le cadre duquel les dirigeants des membres du Réseau des liens familiaux – Sociétés nationales actives dans le domaine du RLF, le CICR et son Agence centrale de recherches et la Fédération internationale – continueront à travailler collectivement sur des questions cruciales pour l'avenir des prestations de RLF, et à piloter au niveau stratégique la mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025.

Ces plateformes forment l'architecture qui sous-tend, à l'échelle mondiale, la mise en œuvre et le suivi de la deuxième Stratégie du Mouvement dans le domaine du RLF.

3) ANALYSE/PROGRÈS RÉALISÉS

A) PERFORMANCE DU RÉSEAU DES LIENS FAMILIAUX

Cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie de RLF

La mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 a inclus l'établissement d'un cadre global de suivi et d'évaluation.

Le cadre de suivi et d'évaluation applicable à la Stratégie de RLF 2020-2025 est destiné à suivre les progrès, mesurer les résultats et évaluer l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie. Il inclut notamment la compilation à intervalles réguliers de statistiques relatives aux activités de RLF ainsi qu'une enquête annuelle dédiée au suivi et à l'évaluation de l'application de la Stratégie. La collecte et l'analyse de ces données sont les garants d'une progression et d'une responsabilisation continues dans l'ensemble du Réseau des liens familiaux. Une série d'indicateurs ambitieux – directement liés aux objectifs stratégiques et aux actions facilitatrices figurant dans la Stratégie de RLF – donnent la garantie d'une évaluation complète et pertinente des résultats obtenus.

Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF a mené auprès des Sociétés nationales et des délégations du CICR (en tant que prestataires de services de RLF) quatre enquêtes de suivi et d'évaluation en 2021, 2022, 2023 et 2024, avec des taux de réponse très élevés¹³. Cette consistance constitue une base solide pour l'analyse des données relatives à la valeur et à la performance du Réseau mondial des liens familiaux au cours de la période sous revue (sachant que le niveau de mise en œuvre de la Stratégie de RLF par les non-répondants ne peut pas être mesuré). Le mécanisme de collecte de données, géré par l'Agence centrale de recherches, vise essentiellement à réunir à l'échelle mondiale des chiffres agrégés relatifs aux indicateurs qui ont été choisis pour mesurer les progrès accomplis au regard des objectifs stratégiques et des actions facilitatrices figurant dans la Stratégie de RLF. Les statistiques, qui sont ensuite partagées au sein du Mouvement, donnent une image générale (relayée dans le présent rapport intérimaire) des résultats obtenus ainsi que des lacunes à combler dans la mise en œuvre de la Stratégie.

¹³ Nombre total de Sociétés nationales ayant répondu à l'enquête annuelle : 153 en 2021, 149 en 2022, 175 en 2023 et 159 en 2024 ; nombre total de délégations du CICR ayant répondu à l'enquête annuelle : 93 en 2021, 88 en 2022, 100 en 2023 et 86 en 2024.

Les résultats du cadre de suivi et d'évaluation ont, de plus, servi à renseigner les priorités régionales retenues dans les plans d'action régionaux¹⁴ qui ont été élaborés au cours des premières années de mise en œuvre de la Stratégie de RLF.

La procédure d'enquête et les réponses obtenues concourent de manière significative à renseigner la planification et la prise de décisions des Sociétés nationales, du CICR et de la Fédération internationale, ainsi qu'à renforcer les efforts de suivi et d'évaluation engagés au niveau national. Par ailleurs, les éléments d'information collectés par ce biais sont de nature à soutenir le dialogue et les actions de plaidoyer en faveur du RLF. Ils contribuent ainsi à faire en sorte que l'importance du RLF soit reconnue et que les activités de RLF bénéficient d'un soutien adéquat.

Fiche d'évaluation des capacités en matière de RLF

L'une des principales innovations du cadre de suivi et d'évaluation applicable à la Stratégie de RLF 2020-2025 consiste en un outil d'autoévaluation des capacités en matière de RLF. Il s'agit de la fiche d'évaluation (*scorecard*) figurant dans l'enquête annuelle menée auprès des Sociétés nationales et des délégations du CICR qui fournissent des prestations de RLF. Ces dernières peuvent ainsi effectuer des analyses et élaborer des stratégies en vue d'améliorer leur capacité individuelle en la matière grâce à ce nouvel outil. La fiche d'évaluation RLF se concentre sur six dimensions des capacités en matière de RLF : appropriation, structure, compétences, relations, ressources et outils¹⁵. En fonction des réponses fournies, une note sur une échelle de 1 à 4 est attribuée à chaque dimension et à chacun des éléments qui la composent (1 étant la note la plus basse et 4 la note la plus élevée).

L'autoévaluation – première étape du processus de renforcement des capacités en matière de RLF – vise à déterminer les capacités existantes et à identifier les domaines qui nécessitent une amélioration. Venant compléter la fiche d'évaluation individuelle¹⁶ que toutes les Sociétés nationales et toutes les délégations du CICR reçoivent chaque année (et qui leur permet de suivre leurs propres progrès en termes de renforcement des capacités), la fiche d'évaluation RLF s'est également avérée très utile pour évaluer nos progrès collectifs et identifier les domaines dans lesquels les capacités de RLF sont à renforcer.

B) CADRE DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA STRATÉGIE : TENDANCES CLÉS DÉGAGÉES DE L'ANALYSE DES DONNÉES

Cette section présente un résumé de l'analyse des principales tendances observées au cours des quatre dernières années et décrit certains des principaux résultats et défis. Sur la base des données de l'enquête de suivi et d'évaluation, l'accent est mis en particulier sur les domaines – visés par trois des actions facilitatrices figurant dans la Stratégie de RLF 2020-2025 – dans lesquels des progrès et des investissements plus ciblés sont nécessaires.

Selon les résultats les plus récents¹⁷ de l'enquête de suivi et d'évaluation, 78% des Sociétés nationales et des délégations du CICR interrogées mènent des activités de rétablissement des liens familiaux (RLF) ; 3% fournissent des prestations de RLF liées à des situations de crise/d'urgence et 4% mènent des projets visant à renforcer leurs capacités dans ce domaine. En 2023, le RLF figurait dans le portefeuille d'activités de 144 Sociétés nationales, sept d'entre elles fournissant des services dans des situations de crise/d'urgence. Les chiffres sont restés

¹⁴ Dans plusieurs parties du monde – Afrique, Amériques (plateformes subrégionales AmerCan, AmerCar et AmerSur), Asie/Pacifique, Eurasie et Proche et Moyen-Orient – des plans d'action régionaux ont été élaborés et/ou des priorités-clés pour la mise en œuvre de la Stratégie de RLF ont été fixées.

¹⁵ Les modèles des fiches d'évaluation destinés aux Sociétés nationales et aux délégations du CICR figurent en annexe à la publication intitulée « Rétablissement des liens familiaux : Guide du Réseau des liens familiaux sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales », disponible à l'adresse : <https://shop.icrc.org/retablissement-des-liens-familiaux-guide-du-reseau-des-liens-familiaux-sur-le-renforcement-des-capacites-des-societes-nationales-pdf-fr.html>.

¹⁶ La fiche d'évaluation est l'un des éléments des procédures spécialisées que la Fédération internationale recommande dans la publication intitulée « Procédures d'évaluation et de développement des Sociétés nationales. Orientations à l'usage des Sociétés nationales », disponible à l'adresse : <https://www.ifrc.org/sites/default/files/2022-03/IFRC%20Overview%20Assessment%20Development%20processes%20FR.pdf>.

¹⁷ Année considérée (2023) : 159 Sociétés nationales et 86 délégations du CICR.

stables ces dernières années. Le pourcentage élevé de Sociétés nationales actives dans le domaine du RLF signifie, selon les enquêtes réalisées dans le cadre de l'initiative intitulée « La protection dans le Mouvement », que la prestation de services de RLF constitue l'activité de protection la plus couramment exercée par les Sociétés nationales (après la protection transversale).

Renforcement des capacités du Réseau des liens familiaux

Le rétablissement des liens familiaux (RLF) – en tant que l'une des activités centrales du Mouvement – doit être pleinement intégré dans les réponses opérationnelles et disposer de ressources suffisantes pour répondre aux demandes. La Stratégie de RLF 2020-2025 vise à renforcer les capacités du Réseau des liens familiaux pour permettre à l'échelle mondiale une réponse efficace visant à : prévenir les séparations familiales et les disparitions ; faire la lumière sur le sort des personnes disparues et apporter des réponses à leurs proches ; venir en aide aux familles touchées en répondant aux besoins générés par les séparations et les disparitions ; enfin, faciliter les regroupements de familles.

Les résultats de l'enquête annuelle font apparaître l'appropriation des activités de RLF en tant que dimension la plus importante au niveau mondial ; néanmoins, le maintien des prestations de RLF et leur traduction en capacités opérationnelles restent un défi à relever. Les relations¹⁸ et les ressources¹⁹ ont constamment obtenu les notes les plus basses²⁰ dans l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie de RLF ; à en juger par les (mauvais) résultats réalisés, une attention particulière doit être portée à ces deux éléments, en tenant compte de leur interconnexion. Il doit cependant être relevé que, selon les données collectées, le niveau de l'indicateur relatif à l'action facilitatrice 5 – l'efficacité des partenariats avec les acteurs externes²¹ – s'établit actuellement à 50%, ce qui constitue l'une des principales améliorations par rapport aux données de référence.

Les résultats de l'enquête ne montrent aucune progression dans le budget alloué aux activités de RLF²². En outre, beaucoup de Sociétés nationales dépendent trop de l'aide du CICR. Ce constat a maintenant été quantifié : de fait, parmi les Sociétés nationales actives dans le domaine du RLF qui ont répondu aux enquêtes de suivi et d'évaluation, un pourcentage régulier (40%) demeurent dépendantes de l'aide du CICR à hauteur de 76 à 100%. Cette dépendance, restée inchangée au cours des quatre années de mise en œuvre de la Stratégie, persiste malgré la reconnaissance du RLF en tant qu'activité essentielle des Sociétés nationales. La crise financière du CICR a mis cette dépendance encore plus en lumière et les Sociétés nationales ont été vivement incitées à diversifier leurs sources de financement, à l'intérieur comme à l'extérieur du Mouvement. La Fédération internationale ne dispose pas actuellement de ressources humaines ou financières permanentes dédiées au soutien du RLF (seules des interventions d'urgence spécifiques sont financées). Le financement des prestations de RLF est donc fourni par le truchement des équipes PGI (Protection, Genre & Inclusion) et PMER (Migration, Planification, Suivi, Évaluation et Compte rendu), ainsi que dans le cadre du soutien au développement des Sociétés nationales qui est financé par les ressources existantes.

L'enquête révèle également des disparités sur le plan des capacités et des ressources au sein du Réseau des liens familiaux. De fait, ces disparités signalent des opportunités pour l'instauration d'un soutien entre pairs ainsi que de partenariats plus stratégiques, répondant à des exigences spécifiques en termes de capacités, de questions d'intérêt commun ou de

¹⁸ Les relations impliquent des partenariats établis au sein du Réseau des liens familiaux et du Mouvement ainsi qu'avec des acteurs externes.

¹⁹ Les ressources englobent le budget alloué, les ressources humaines et les infrastructures.

²⁰ En moyenne, pendant la période de mise en œuvre, la note 2,7 a été constamment attribuée aux « relations » et la note 2,8 aux « ressources ».

²¹ Les acteurs externes peuvent être les autorités gouvernementales, d'autres organisations humanitaires, des organisations communautaires, des représentants du secteur privé, etc.

²² Les données de l'enquête de suivi et d'évaluation montrent que tant les Sociétés nationales que les délégations du CICR ont maintenu pratiquement le même niveau d'allocations budgétaires pour les activités de RLF (2,3 a été la note constamment atteinte par les Sociétés nationales et 2,9 par les délégations du CICR).

dossiers particuliers. Il demeure toutefois essentiel de veiller à ce que les Sociétés nationales qui ont besoin de renforcer leurs capacités de RLF continuent de recevoir le soutien requis pour pouvoir contribuer à un Réseau des liens familiaux qui fonctionne bien. Certaines Sociétés nationales peuvent apporter leur appui à des Sociétés sœurs et favoriser ainsi une culture de collaboration et d'apprentissage continu au sein du Réseau.

Si la crise financière du CICR a mis en évidence les difficultés de financement des activités de RLF, elle a également accéléré des initiatives positives au sein du Réseau des liens familiaux (le soutien par les pairs, notamment). Ces initiatives devraient être renforcées et encouragées à l'avenir, bien que les mécanismes d'un soutien efficace et durable restent à optimiser.

Une réalisation importante ayant marqué la période de mise en œuvre de la Stratégie de RLF 2020-2025 a résidé dans l'élaboration conjointe d'un guide sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales en matière de prestations de RLF. Publié sous le titre « Rétablissement des liens familiaux : Guide du Réseau des liens familiaux sur le renforcement des capacités des Sociétés nationales »²³, cet ouvrage est le fruit de la coopération entre les composantes du Mouvement. S'appuyant sur des années d'expérience et consolidant les meilleures pratiques, le guide vise à montrer aux divers acteurs – Sociétés nationales, CICR/ACR et personnel impliqué dans des partenariats avec d'autres Sociétés nationales – comment renforcer effectivement les capacités en matière de prestations de RLF ; il est en outre éclairé par et aligné sur les orientations la Fédération internationale relatives au développement des Sociétés nationales.

Le RLF dans les situations de crise/d'urgence : investissement dans les mesures de préparation et d'intervention

Les dispositifs de préparation et de déploiement rapide visent à permettre des interventions d'urgence promptes et efficaces. Le Réseau des liens familiaux n'a pas cessé de démontrer sa capacité de réaction rapide en déployant son pool de spécialistes du RLF dans 12 situations de crise depuis 2020. Au total, 19 spécialistes ont été déployés en urgence pour intervenir dans divers contextes tels que conflits, catastrophes et mouvements massifs de population. Comptant 80 membres qualifiés en RLF – 25 issus des Sociétés nationales et 55 du CICR – et géré par l'Agence centrale de recherches, ce dispositif s'est avéré être une réussite constante.

S'agissant des déploiements d'urgence, la coordination avec la Fédération internationale a été renforcée par deux moyens : l'intégration du pool de spécialistes du RLF dans les déploiements ayant lieu sous l'égide de la Fédération internationale²⁴ et l'élaboration de procédures de travail pour de futurs déploiements. La Fédération internationale a intégré les interventions de RLF dans ses mécanismes de financement tels que le Fonds d'urgence pour les secours lors de catastrophes (DREF) : cela permet, si la demande en est faite, de faciliter le financement des déploiements et de renforcer les capacités d'intervention. Une approche systématique visant à intégrer les interventions de RLF dans le financement des opérations d'urgence est indispensable pour prévenir les séparations familiales et les disparitions dans toutes les situations de crise humanitaire.

Un autre exemple de l'intégration des prestations de RLF dans les dispositifs d'intervention d'urgence de la Fédération internationale réside dans l'inclusion d'un module sur le RLF dans le programme mondial de formation des équipes d'intervention d'urgence (ERU), ainsi que d'un cours de formation spécialisé pour les équipes ERU de la région des Amériques, le but étant d'améliorer les connaissances et la préparation des premiers intervenants. Le personnel chargé du RLF a été inclus dans les événements et les processus de formation au déploiement rapide organisés dans le monde entier. Il est important de continuer à coordonner avec la Fédération internationale la formation des délégués appelés à être déployés rapidement sur

²³ Disponible à l'adresse : <https://shop.icrc.org/retablissement-des-liens-familiaux-guide-du-reseau-des-liens-familiaux-sur-le-renforcement-des-capacites-des-societes-nationales-pdf-fr.html>.

²⁴ Par exemple, en Haïti en 2021.

le terrain, y compris des délégués membres des équipes PGI (Protection, Genre & Inclusion). En outre, des modules spécialisés portant sur la prestation de services de RLF dans les situations de crise ont été préparés par le CICR, en consultation avec les Sociétés nationales. Destinés aux praticiens du RLF, ces modules seront prochainement accessibles aux membres du Réseau des liens familiaux sur la Plateforme d'apprentissage en ligne de la Fédération internationale.

Au cours de la période de mise en œuvre de la Stratégie de RLF, le Réseau des liens familiaux a réagi de manière efficace aux situations de crise, y compris à des situations d'urgence mondiale difficiles telles que la pandémie de Covid 19 (2020 et 2021), la crise humanitaire en Afghanistan (2021) ainsi que le piratage de données de l'Agence centrale de recherches et le début du conflit armé international en Ukraine (2022). En 2023, le Réseau a répondu avec succès aux besoins à grande échelle provoqués par les catastrophes²⁵ et les conflits armés²⁶.

Malgré ce constat positif, il est indispensable de renforcer les mesures de préparation. Les données actuelles indiquent que 5% seulement des Sociétés nationales et des délégations du CICR sont bien préparées²⁷ pour répondre aux besoins en matière de RLF dans les situations de crise et que 66% d'entre elles ne sont que partiellement préparées (peu de progrès ont en fait été observés).

Pour améliorer la réponse, il est essentiel de mieux intégrer les activités de RLF dans les plans d'urgence. Une telle intégration nécessite une coordination interne au sein des Sociétés nationales ainsi que la mise à disposition de lignes directrices, d'outils et de formations pour les praticiens du RLF. Des efforts sont en cours pour améliorer la préparation. Il s'agit notamment de l'opérationnalisation des modèles pour la planification de crise²⁸ et des programmes de formation en ligne et de formation continue pour le Pool de spécialistes du RLF. Il est en outre prévu de réviser le « Manuel pratique sur le rétablissement des liens familiaux dans les situations de catastrophe ». Des orientations portant sur la gestion des catastrophes et l'intégration des activités de RLF dans la préparation et la réponse aux situations d'urgence/de crise sont également en cours d'élaboration. Il est en effet essentiel de veiller à ce que les praticiens du RLF soient informés des ressources disponibles et sachent comment les utiliser efficacement.

Protéger les individus en protégeant leurs données personnelles

Malgré les mesures de compliance mises en œuvre au sein du Réseau des liens familiaux, la protection des données a été mise à mal. La cyberattaque dirigée contre les serveurs de l'Agence centrale de recherches en 2022 a gravement perturbé les opérations du Réseau : de fait, ce piratage a mis en évidence le prix élevé, pour le Réseau, de toute compromission des données personnelles. Cet incident a également souligné l'efficacité de nos efforts d'atténuation des risques ainsi que la pertinence tant de notre résolution sur le RLF et la protection des données personnelles²⁹ que du Code de conduite RLF relatif à la protection des données³⁰. Le Réseau a fait preuve d'une résistance et d'une solidarité remarquables. Les Sociétés nationales et le CICR se sont rapidement mobilisés pour permettre la reprise des

²⁵ Le séisme qui a touché la Syrie et la Turquie et les inondations survenues en Libye ont notamment déclenché le déploiement du pool de spécialistes du RLF.

²⁶ Les conflits au Soudan, entre l'Azerbaïdjan et l'Arménie et entre Israël et la Palestine ont notamment déclenché le déploiement du pool de spécialistes du RLF.

²⁷ L'expression « bien préparée » signifie qu'une Société nationale ou une délégation du CICR a : 1) pleinement intégré le RLF dans sa réponse opérationnelle ; 2) prépositionné et maintenu en état des kits d'urgence RLF ; 3) formé du personnel ; et 4) mis en place des procédures opérationnelles normalisées pour les interventions de RLF.

²⁸ Ces modèles ont été mis au point en consultation avec la Fédération internationale et sont basés sur les outils élaborés par la Fédération internationale en lien avec les plans d'intervention d'urgence.

²⁹ Voir « Rétablir les liens familiaux tout en respectant la vie privée, y compris en ce qui concerne la protection des données personnelles », Résolution 4, adoptée à la XXXIIIe Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge en 2019, disponible à l'adresse : <https://rcrcconference.org/fr/about-4/reporting/33ic-resolution-4-restoring-family-links-while-respecting-privacy/>.

³⁰ Réseau des liens familiaux du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, « Code de conduite du Mouvement relatif à la protection des données personnelles pour les activités de RLF » (2015), disponible à l'adresse : <https://www.icrc.org/fr/document/le-code-de-conduite-en-matiere-de-protection-des-donnees-dans-le-cadre-du-retablissement>.

activités le plus tôt possible. L'effort collaboratif déployé a non seulement permis d'atténuer l'impact immédiat, mais il a aussi démontré avec force l'importance d'une approche unifiée de la protection des données dans l'ensemble du Réseau. La sensibilisation accrue et les efforts des années précédentes se sont révélés être des atouts précieux pour répondre efficacement à la crise.

De fait, la cyberattaque de 2022 a renforcé notre engagement vis-à-vis de la protection des données à caractère personnel. Le respect intégral des textes de référence relatifs à la protection des données est l'un des indicateurs les plus ambitieux qui figurent dans le cadre de suivi et d'évaluation applicable à la Stratégie de RLF 2020-2025. Bien que des progrès aient été réalisés à cet égard par rapport aux données de référence pour 2020, les chiffres montrent qu'en 2023, au sein du Réseau des liens familiaux, le taux de conformité totale aux normes en vigueur³¹ était de 5% seulement, et le taux de conformité moyenne de 21%. Nous devons donc continuer de donner la priorité à des pratiques responsables en matière de traitement des données, en veillant à protéger les informations sensibles qui nous sont confiées par les bénéficiaires de nos prestations de RLF. Le Groupe chargé de l'application du Code de conduite relatif à la protection des données à caractère personnel (Groupe d'application) a élaboré un plan d'action robuste destiné à être mis en œuvre en 2024 et définissant les priorités clés et les principaux résultats attendus³². Le Groupe d'application continuera d'observer les principaux indicateurs de suivi relatifs à la protection des données figurant dans l'enquête de suivi et d'évaluation, et il fera part des mesures à prendre au Groupe de mise en œuvre de la Stratégie de RLF.

Un environnement (numérique) favorable pour le Réseau des liens familiaux

Les technologies numériques offrent des possibilités sans précédent et améliorent notre efficacité en tant que réseau. Elles nous permettent ainsi de nous concentrer davantage sur le traitement individuel des cas et l'accompagnement des familles. Elles sont toutefois également porteuses de nouveaux risques, comme l'a clairement montré le piratage de données subi en 2022 par l'Agence centrale de recherches (ACR). Il est essentiel que l'ACR – en qualité de conseiller technique et coordonnateur du Réseau des liens familiaux – veille à ce que l'élaboration de nouvelles solutions numériques par et pour le Réseau n'expose pas les personnes concernées à des dangers supplémentaires. et à ce que les outils numériques garantissent l'accessibilité et l'efficacité de nos services en venant compléter plutôt que remplacer l'interaction et le jugement humains.

En collaboration avec le Réseau des liens familiaux, l'ACR continuera de tirer parti de la technologie pour améliorer l'accessibilité (objectif stratégique 2) ainsi que l'efficacité des prestations de RLF (objectif stratégique 3) pour apporter davantage de réponses aux familles. Les développements clés consistent, par exemple, à améliorer l'accessibilité des prestations de RLF par le biais d'interactions à distance³³. D'autres développements prennent la forme d'outils visant à fournir des pistes pour mener efficacement la recherche des personnes

³¹ Les principaux indicateurs de suivi sont au nombre de neuf (dont six fondamentaux) pour les Sociétés nationales et de six (dont quatre fondamentaux) pour les délégations du CICR. Les appréciations attribuées aux Sociétés nationales et aux délégations du CICR sont les suivantes : « conformité élevée » si 'oui' est la réponse donnée aux questions relatives à tous les principaux indicateurs de suivi ; « conformité moyenne » si 'oui' ou 'en partie' est la réponse donnée aux questions relatives aux indicateurs fondamentaux ; enfin, « faible conformité » si 'oui' ou 'en partie' est la réponse donnée à moins de six questions relatives aux indicateurs fondamentaux par une Société nationale et moins de quatre dans le cas d'une délégation du CICR ; enfin, « aucune conformité » si 'non' est la réponse donnée aux questions relatives aux principaux indicateurs de suivi (neuf dans le cas d'une Société nationale, six dans le cas d'une délégation du CICR).

³² Ce sont, par exemple : l'élaboration de notices d'information simplifiées et de modèles à utiliser dans le cadre de la protection des données pour certaines activités de RLF ; l'élaboration de notices d'information adaptées aux enfants ; la révision et l'opérationnalisation du Code de conduite RLF relatif à la protection des données ; enfin, la mise au point de matériels de formation (module sur la protection des données, par exemple) à intégrer dans la formation au RLF et dans les évaluations d'impact en lien avec la protection des données.

³³ Le *Remote Enquiry and Assistance Connecting Hub* / REACH est un outil d'accès à distance au moyen duquel les proches de personnes disparues peuvent enregistrer directement une demande de recherches ; il permet une gestion intégrée des contacts obtenus via différents canaux ainsi que la collecte d'informations et le suivi des cas. Il est actuellement en cours de déploiement dans l'ensemble des Sociétés nationales et des délégations du CICR.

disparues et accroître ainsi le nombre de réponses apportées aux familles³⁴. Les efforts de numérisation déployés par l'ACR pour le Réseau des liens familiaux montrent que, dans la prestation de nos services de RLF, un équilibre délicat doit être établi entre le désir de tirer parti des avancées technologiques et la nécessité de respecter les valeurs fondamentales que sont la sûreté et la sécurité des personnes, la volonté de ne pas nuire et, enfin, les connexions humaines.

AUTRES OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET ACTIONS FACILITATRICES : BREF EXAMEN

Les personnes qui ont besoin de notre aide en matière de rétablissement des liens familiaux (RLF) doivent savoir quelles prestations leur sont offertes. Le Mouvement doit donc investir constamment dans la promotion des activités de RLF (action facilitatrice 4 de la Stratégie de RLF 2020-2025). En 2023, 34% des membres du Réseau des liens familiaux avaient pris des mesures importantes pour renforcer leurs activités de promotion et de communication en matière de RLF.

Il est important que les personnes concernées continuent de faire confiance au Mouvement, qu'elles sachent comment accéder aux prestations de RLF et qu'elles soient en mesure d'établir un contact personnel avec les employés et les volontaires du Réseau des liens familiaux partout où cela est possible. De fait, 19% des membres du Réseau ont fourni un accompagnement personnalisé aux familles de personnes disparues et aux familles séparées (objectif stratégique 4) et mis en place un système d'évaluation de la satisfaction des utilisateurs de prestations de RLF : cet indicateur a montré une augmentation par rapport aux données de référence³⁵.

La participation effective des bénéficiaires au développement des activités de RLF doit cependant être accrue. Aucun progrès significatif n'a été réalisé en ce qui concerne l'indicateur relatif à l'action facilitatrice 1 de la Stratégie de RLF. De fait, 11% seulement des membres du Réseau des liens familiaux ont indiqué en 2023 chercher activement à recueillir l'opinion des bénéficiaires de nos prestations de RLF. Toutefois, d'autres initiatives – telles que la Conférence internationale pour les familles de personnes disparues³⁶ et le processus de sélection des candidatures en vue de l'attribution de la médaille du Mouvement pour les liens familiaux – doivent être relevées. Ce sont là deux exemples remarquables de la façon dont le Mouvement associe les personnes concernées aux processus décisionnels liés au RLF³⁷.

Enfin, 29% des Sociétés nationales et des délégations du CICR fournissent régulièrement³⁸ toute une gamme de prestations de RLF liées à la migration ; ce taux est resté inchangé au

³⁴ Par exemple, le Projet de mise en correspondance numérique des signalements de personnes disparues (*Missing Persons Digital Matching System*) est un autre outil mis au point récemment. Il permet d'opérer de façon automatisée, sûre et sécurisée des recoupements et des mises en correspondance de données se trouvant dans de multiples bases de données internes et externes. Le CICR a ainsi aujourd'hui la possibilité de rechercher des informations dans toutes ses bases de données liées à la protection. L'accès au système sera bientôt étendu aux Sociétés nationales ainsi que, dans le futur, à d'autres organisations humanitaires.

³⁵ Le taux de référence était de 11%.

³⁶ Organisé par l'ACR, ce forum sans équivalent rassemble des familles ayant perdu la trace de proches par suite d'un conflit ou autre situation de violence, ou du fait de la migration ; l'ordre du jour de la Conférence est coconçu avec les familles. Du 21 au 23 novembre 2023, la troisième Conférence internationale pour les familles de personnes disparues a rassemblé quelque 700 familles de personnes disparues qui ont participé à la conférence par le biais de 44 hubs locaux hébergés par 27 délégations du CICR et 14 Sociétés nationales, aux quatre coins du monde.

³⁷ Le règlement pour l'attribution de la nouvelle médaille du Mouvement prévoit, en principe, la présence, dans le Comité de la Médaille, d'au moins deux représentants des personnes affectées/ayant vécu une séparation familiale. Voir Résolution 4 du Conseil des Délégués de 2022 (CD/22/R4), disponible à l'adresse : https://rcrcconference.org/app/uploads/2022/07/CD22-R04-Family-Links-Medal_22-June-2022_FINAL_FR.pdf.

³⁸ Le terme « régulièrement » signifie que la Société nationale ou la délégation du CICR considérée fournit au moins cinq des prestations de RLF suivantes : activités en faveur des migrants dans les centres d'accueil ; activités en faveur des migrants dans les centres de détention ; fourniture d'appels/connectivité aux migrants se trouvant hors de centres d'accueil ou de détention ; centres, la fourniture de services de RLF (recherches) aux migrants se trouvant hors de centres d'accueil ou de détention (y compris, le cas échéant, l'utilisation et la promotion de l'outil en ligne *Trace the Face*) ; fourniture de prestations de RLF aux migrants mineurs non accompagnés ou séparés de leur famille ; collaboration/coopération avec les pouvoirs publics/autres parties prenantes pour déterminer le sort et la localisation de migrants portés disparus ; collaboration/coopération avec les pouvoirs publics/autres parties prenantes pour identifier les dépouilles de migrants ayant perdu la vie sur les routes migratoires ; soutien aux regroupements familiaux pour les migrants ; enfin, fourniture aux migrants d'informations et de conseils en lien avec le RLF (y compris des messages de prévention).

cours des quatre dernières années³⁹. Les efforts se poursuivent pour adapter les prestations de RLF aux besoins des migrants et de leurs familles. L'outil en ligne *Trace the Face*⁴⁰ est l'un des exemples pouvant être cités à cet égard.

C) PRIORITÉS POUR LA PROCHAINE PÉRIODE DE MISE EN ŒUVRE

Pour assurer une mise en œuvre réussie, il est crucial de poursuivre les efforts visant à améliorer les performances mesurées par tous les indicateurs relatifs à la réalisation des objectifs stratégiques et actions facilitatrices de la Stratégie de RLF. Le Groupe de mise en œuvre de la Stratégie a donc fixé trois priorités clés pour la prochaine période de mise en œuvre. La première priorité consiste à continuer à développer les capacités en matière de prestations de RLF et à renforcer les ressources du Réseau des liens familiaux, notamment en prévoyant des formations et un soutien ciblés pour les Sociétés nationales afin d'améliorer la prestation de services et l'efficacité opérationnelle. La deuxième priorité est de continuer à renforcer la préparation aux situations de crise/d'urgence et divers moyens sont envisagés, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'intervention, l'organisation régulière de simulations et d'exercices et, enfin, la formation aux activités de RLF dans les situations de crise/d'urgence, le but étant d'assurer une réponse rapide et efficace dans de telles situations. La dernière priorité consiste à continuer à améliorer la conformité en matière de protection des données en renforçant le respect des réglementations en vigueur dans ce domaine par le biais du recours à des outils complets et faciles à utiliser, à la formation et à l'application rigoureuse du Code de conduite RLF relatif à la protection des données. Le but est de protéger les informations à caractère personnel et de bâtir des relations de confiance avec les utilisateurs de prestations de RLF.

En priorisant ces domaines, le Groupe de mise en œuvre vise à améliorer les performances globales et la résilience du Réseau des liens familiaux pour qu'il soit en mesure de répondre aux besoins en continuelle évolution des personnes qui nécessitent les prestations de RLF proposées par le Mouvement.

4) INCIDENCES EN TERMES DE RESSOURCES

Les composantes du Mouvement doivent réaffirmer – en fonction de leurs rôles, capacités et besoins opérationnels respectifs – leur engagement à allouer des ressources adéquates pour mener à bien le Plan de mise en œuvre de la Stratégie de RLF. Sachant que l'allocation des ressources et la mise en œuvre seront tributaires des programmes de RLF existants, il conviendra d'intensifier les efforts collectifs qui visent à renforcer ces programmes.

Les composantes du Mouvement sont en outre encouragées à se soutenir mutuellement dans la mise en œuvre de la Stratégie de RLF, y compris en développant des partenariats durables entre Sociétés nationales pour renforcer les capacités par le biais d'une action collaborative.

5) MISE EN ŒUVRE ET SUIVI

Toutes les composantes du Mouvement mettront en œuvre, conformément à leurs mandats respectifs, la Stratégie de RLF 2020-2025 dont la prolongation jusqu'en 2030 est proposée. À cette fin, elles intégreront dans leurs stratégies organisationnelles, à tous les niveaux, les mesures promues par la Stratégie. Elles participeront en outre à l'enquête annuelle de suivi et d'évaluation élaborée par le Groupe de mise en œuvre qui est chargé de suivre les progrès accomplis dans l'application de la Stratégie de RLF. Les composantes du Mouvement seront informées chaque année des résultats relatifs aux indicateurs utilisés pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie.

³⁹ Les statistiques montrent que les services fournis par le CICR ont diminué de 10% par rapport aux données de référence ; cette diminution a été compensée par une légère augmentation des prestations de services assurées par les Sociétés nationales.

⁴⁰ Le projet *Trace the Face* vise à donner aux migrants séparés de leur famille la possibilité d'une reprise de contact avec leurs proches. Géré par le CICR, conjointement avec les Sociétés nationales du monde entier, l'outil en ligne *Trace the Face* est une galerie de photos virtuelle présentant le portrait de personnes ayant sollicité l'aide du CICR pour retrouver des membres de leur famille.

Les progrès réalisés feront l'objet d'un rapport présenté au Conseil des Délégués de 2028. Les travaux d'élaboration d'une nouvelle politique et d'un nouveau cadre stratégique débiteront à ce moment-là, de manière à éviter un vide politique à partir de 2030. L'appui du Réseau des liens familiaux et des dirigeants de toutes les composantes du Mouvement sera alors nécessaire, de même que, possiblement, la consultation d'acteurs extérieurs.

6) CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Toutes les composantes du Mouvement doivent réaffirmer leur engagement à réaliser les objectifs de la Stratégie de RLF d'ici à 2030. Au cours de l'analyse des progrès réalisés, il est important de reconnaître la portée ambitieuse de cette entreprise et de gérer les attentes de manière réaliste. Un soutien et des investissements supplémentaires sont indispensables pour réaliser des progrès rapides dans toutes les régions du monde et dans tous les domaines couverts par les indicateurs. En alignant nos objectifs sur les réalités de notre contexte, nous pourrions faire en sorte que la vision de la Stratégie devienne une réalité tangible.

Le caractère unique des prestations de RLF fournies par le Mouvement devrait rester un élément central de la mobilisation des ressources, surtout dans le contexte actuel de diminution du financement humanitaire. Le cadre de suivi et d'évaluation de la Stratégie de RLF joue un rôle essentiel pour assurer le suivi des progrès, prendre des décisions en connaissance de cause et garantir l'amélioration continue de la prestation de services.

Dès le début de la prochaine période de mise en œuvre de la Stratégie de RLF pour le Mouvement, les dirigeants devront reconnaître leurs rôles respectifs et prendre des mesures concrètes pour assurer la réussite de l'ensemble du processus. La pleine mobilisation de la force distinctive du Réseau des liens familiaux constitue un enjeu de taille pour les six prochaines années, mais le Réseau demeure un atout d'une valeur inestimable pour le Mouvement.